



FICHE D'INFORMATION OBLIVACC

Le traitement de vos données à caractère personnel pour le suivi de la vaccination obligatoire dans le cadre de la gestion de l'épidémie de la Covid-19, dénommé « OBLIVACC »

En application de la **loi du pays n° 2021-37 du 23 août 2021 et ses arrêtés¹** relatifs à la vaccination obligatoire, l'Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale (ARASS) met en œuvre un traitement de données à caractère personnel, dénommé « OBLIVACC ».

Il a pour finalité :

- d'identifier les personnes concernées par la vaccination obligatoire car exerçant une activité professionnelle ou bénévole les exposant ou exposant les personnes dont elles ont la charge à des risques de contamination ; ou exerçant des activités essentielles au fonctionnement de la Polynésie française ; ou exerçant des activités dans des conditions dans lesquelles les gestes barrières ne peuvent pas être respectés ;
- le contrôle du respect de l'obligation vaccinale par l'ARASS et par la direction de la santé dans le strict respect du secret médical ;
- et la délivrance d'une attestation de conformité à l'obligation vaccinale post-contrôle téléchargeable sur le site de la Caisse de prévoyance sociale « espace individuel Tatou » ;
- À l'issue de la période d'application de l'obligation vaccinale, les données seront anonymisées et également utilisées à des fins épidémiologiques et statistiques.

Les données collectées seront limitées à leur identification des personnes concernées (nom de naissance, nom marital, prénoms, date de naissance, sexe, numéro d'inscription à la Caisse de prévoyance sociale DN, adresse postale et géographique, contact téléphonique et adresse électronique et fonction) et aux données de santé liées à la vaccination (statut vaccinal) et/ou antécédents médicaux pertinents pour la vaccination (Covid antérieur) de l'employé.

Cette collecte de données s'effectuera directement auprès de la personne visée par l'obligation vaccinale et/ou indirectement auprès de son employeur (pour les données non médicales).

De plus, du côté des employeurs ou entreprises auprès desquels ces personnes exercent leur activité, il leur sera demandé la dénomination ou le nom de leur entité juridique, le numéro de Tahiti et l'adresse géographique ou postale.

Les données collectées dans la base « OBLIVACC » seront conservées pendant la durée de l'application de l'obligation vaccinale.

La fourniture de vos données est obligatoire pour la délivrance d'une attestation individuelle de conformité à l'obligation vaccinale.

Ce traitement est fondé sur les missions d'intérêt public de la Polynésie française de protection de la santé publique et de lutte contre la menace sanitaire liée à l'épidémie de covid-19 (article 6.1.e

¹ - Loi du pays n° 2021-37 du 23 août 2021 relative à la vaccination obligatoire dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée à la Covid-19 ; Arrêté n° 1749 CM du 25 août 2021 portant application de la loi du pays relative à la vaccination obligatoire dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.



FICHE D'INFORMATION OBLIVACC

du règlement général pour la protection des données). Il est mis en œuvre conformément à l'**arrêté n° 2233 CM du 12 octobre 2021** portant création d'un traitement de données à caractère personnel dénommé OBLIVACC, relatif au suivi de la vaccination obligatoire dans le cadre de la gestion de l'épidémie de la covid-19.

Les personnels autorisés à l'ARASS à la Direction de la Santé (DS) ainsi qu'à la Caisse de prévoyance sociale sont destinataires de vos données. L'ensemble de ces personnes est soumis au secret professionnel.

Vous disposez, après justification de votre identité, des droits d'accès, de rectification, de limitation de vos données ainsi que du droit d'opposition au traitement de vos données pour des raisons tenant à votre situation particulière, dans les conditions prévues par la loi « informatique et libertés ». Ces droits peuvent être exercés en s'adressant à : **L'AGENCE DE REGULATION DE L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE** B.P. 2551, 98713 Papeete, Tahiti, Courriel : manava@arass.gov.pf

Pour toute information complémentaire sur le traitement des données, la Déléguée à la Protection des Données (DPD) peut être contactée à **Déléguée à la Protection des Données** Service de l'informatique BP 4574, 98713 Papeete Courriel : dpo@informatique.gov.pf

La Commission nationale informatique et libertés (CNIL) peut être saisie si vous estimez que vos droits sur ses données ne sont pas respectés.